



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2023

DATE DE PUBLICATION : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à 19h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - M. MALGHI - Mme BRANDON -M. KHALID - Mme RASAMOELY – Mme SOW – M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF – M. TAVARES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PASCAUD à M. DEMAUMONT
- M. BA à Mme HENRY
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme MANAÏ-AHMADI à M. ÖZTÜRK
- Mme BAYRAM à M. MALGHI
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- Mme TORRES à M. KHALID
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- M. BALABAN à M. JOLIVET

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme SOW

OBJET :

**Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
« L'UNION SPORTIVE DE CHALETTE – CLUB OMNISPORT »
Au titre de l'année 2023**

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 13 avril 2023

OBJET :
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
« L'UNION SPORTIVE DE CHALETTE – CLUB OMNISPORT »
Au titre de l'année 2023

Directeur de secteur : S. JULIEN

Service : Sports

Affaire suivie par : L. VANDENBUSSCHE

M. Rambaud : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « UNION SPORTIVE DE CHALETTE OMNISPORTS », en vue du versement de la subvention 2023 d'un montant de 92 475€ correspondant à la somme des subventions versées aux différentes sections, à savoir :

- Section Football
- Section Taekwondo
- Section Randonnée
- Section Badminton
- Section Boxe Thai

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention ci-annexée, et d'en autoriser la signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet de convention à conclure avec l'association « GUIDON CHALETTOIS » relative à l'attribution d'une subvention à cette association au titre de l'année 2023,

ENTENDU les explications du rapporteur ;

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure avec l'association « UNION SPORTIVE DE CHALETTE OMNISPORTS » en vue du versement d'une subvention d'un montant de 92 475 euros au titre de l'exercice 2023

AUTORISE Monsieur Le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
 et le compte-rendu de la présente délibération ont
 été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
 acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
 devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de
 la date de sa publication.*



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.